

Séance du Conseil Municipal du 30 août 2022

Le 30 août 2022, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Vinzieux s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Hugo BIOLLEY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2022

Présents: MM et Mmes Hugo BIOLLEY, Ludovic GAUSSE, Caroline POUZET, Frédéric POIZEAU, Florian D'ANIELLO, Jean-Paul CHEVALIER, Andréa DJERRAF, Lionel RIBEIRO, Florence LAFONT, Delphine SALLES-BIOLLEY.

Absent excusé: M. Jacques LENGART

Secrétaire de séance : M. Frédéric POIZEAU

Approbation du PV du 20 juin 2022.

1. Vie quotidienne

a. Prochaines manifestations

- Fresques : l'inauguration est prévue le vendredi 02 septembre à 18h à La Coste suivi d'un repas à l'école. La CAF propose de présenter le projet au concours Inov jeunes.
- Temps Fort : la distribution des tracts est prévue cette semaine
- Rencontre des associations le 4 octobre à 20h pendant laquelle sera distribuée un livret des associations
- La Castagnade. Les manifestations prévues : structures gonflables, musiciens. Les jeunes du village pourraient y participer en vendant des gâteaux ou crêpes. Il faut également prévoir la commande des verres.
- Le marché de Noël : 7 demandes d'exposants reçues ce jour. Les animations prévues sont une animation lutins, le food truck « C'chouette », un concert, un baptême chiens de traîneaux. Il va falloir organiser la décoration du village ainsi que la distribution de la lettre du Père Noël.
- L'accueil des nouveaux arrivants est fixé au 25 Novembre.

b. Gestion incendies

Le Maire tient à remercier les élus pour leur réactivité pendant les incendies sur la commune, environ un hectare de broussailles et de forêt ont brûlé.

Ces incendies ont levé différentes problématiques :

- La pompe qui permet la distribution d'eau est arrêtée lors de coupure d'électricité. Le Maire a contacté le syndicat des eaux afin d'étudier les solutions possibles pour y pallier.
- La gestion du ravitaillement alimentaire des secours. Il faudra prévoir des conventions avec les commerces qui permettraient de fournir des produits alimentaires si une urgence survient alors que celles-ci sont fermées.
- Prévoir une vérification de l'accessibilité des chemins avec le SDIS

c. Location de salle

Le conseil prévoit de faire des travaux de rénovation de la salle communale. En attendant la rénovation, la location de la salle sera suspendue.

2. Travaux et Urbanisme

- La société MRE a été contactée pour une intervention à La Maze suite au problème d'éclairage public qui a été résolu.
- Les coffrets électriques seront installés le 01^{er} septembre et raccordés par ENEDIS place de l'église et au niveau du préau de l'ancienne école.
- L'intervenant pour l'éclairage / mise en conformité électrique de l'église sera relancé pour avoir une date d'intervention des travaux.
- Des travaux de stabilisations des chemins, de curage des fossés et d'installation de coupées d'eau sont à prévoir chemin des grandes vignes.

3. Finances

Objet: Virement de crédits.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de régler à l'association La Source l'intervention artistique de Monsieur JM Navello.

Cette dépense n'ayant pas été inscrite au Budget Primitif 2022, il convient donc de procéder au virement de crédits ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315 Immos en cours-Installations techniques	3 000 €	
D 2088 Autres immobilisations incorporelles		3 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le virement de crédits ci-dessus,

4. Ressources

a. Suppression du poste de Annie FRERE

Objet: Suppression de poste

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

LE MAIRE expose aux membres de l'organe délibérant, qu'il conviendrait à compter du 01 juillet 2022 de supprimer l'emploi de secrétaire de mairie de la collectivité actuellement fixé à 18 heures.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 juillet 2022.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU l'avis du COMITE TECHNIQUE PARITAIRE en date du 30 juin 2022,

- **ADOPTE** la proposition du Maire.
- **LE CHARGE** de l'application des décisions prises.

b. Approbation d'une subvention : attribution d'un fonds de concours

Objet: Convention d'attribution d'un fonds de concours au titre de fonds de solidarité

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2020-10 du 22 mars 2022, le Conseil Municipal avait autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière auprès d'Annonay Rhône Agglo pour la réalisation de divers projets de travaux.

Monsieur le Maire présente le projet de convention à signer entre la communauté d'agglomération et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention d'attribution du fonds de concours

5. Présentations

a. Le distributeur de pizzas

Le conseil est en attente d'avancée du côté des porteurs de projets qui se sont manifestés pour engager la suite.

b. La complémentaire santé

Après réflexion et suite à la présentation lors du dernier CM, le conseil a finalement décidé de ne pas donner suite à la proposition de complémentaire santé par l'assurance AXA.

c. Antenne réseau

Une piste côté Montcaissard est étudiée par Bouygues Télécom dans le cadre du projet New Deal Mobile qui consiste en l'installation d'une antenne 4 opérateurs pour couvrir la commune. Suite à des différences entre le projet initial et les dernières propositions de Bouygues télécom, de nouvelles mesures seront demandées à Bouygues avec différentes propositions d'emplacements afin de finaliser l'emplacement de la future antenne.

→ Prochain CM le lundi 07 novembre 22 à 19h30

Séance levée à 21h30.